



Sète, le 27 octobre 2025

Monsieur Hervé Marquès
Maire de Sète
Hôtel de Ville
Rue Paul Valéry
34200 Sète

Objet : Demande d'éclaircissement concernant l'installation d'une terrasse sur l'avenue Alsace Lorraine
P.J : photos sur site – échanges avec le service concerné

Monsieur le Maire,

J'ai une fois de plus été interpellée par une personne s'étonnant de l'installation d'une terrasse privée et commerciale à l'emplacement de bancs publics, destinés aux promeneurs. Cela questionne l'application des règles d'aménagement de l'espace public.

Selon les informations et photos transmises, l'établissement a installé des tables, des chaises, des coussins sur les bancs et a ainsi développé sa terrasse au détriment des promeneurs, des personnes âgées ou tout simplement de n'importe quel quidam souhaitant profiter d'une pause.

Votre service Commerces et Artisanat est avisé de cette situation depuis le 21 septembre 2025, mais à ce jour, aucune réponse n'a été apportée malgré une relance le 3 octobre. Il s'agit, là-encore, d'une entorse manifeste à l'occupation du Domaine Public et, en l'état, il ne saurait s'agir d'une exception, car les photos prouvent qu'elles ont été prises à des dates différentes.

Dans ce contexte je vous demande de bien vouloir me communiquer instamment, les éléments suivants :

- Les autorisations effectivement délivrées pour l'installation de cette terrasse
- Les mesures prises pour garantir un traitement équitable entre les différents commerçants
- Les dispositions prévues afin d'assurer le maintien d'un accès libre aux bancs publics aux personnes et non aux commerces

Je vous remercie par avance pour les éclaircissements que vous pourrez apporter sur ce dossier, qui semble soulever des interrogations plus générales quant à l'application du règlement municipal sur l'occupation de l'espace public.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations républicaines.

Laura Seguin
Conseillère municipale et communautaire

